



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2018 -20		
Commission territoriale Est 03/04/18 Présidence : M. Trémolières	Objet : Autorisation de travaux dans la RNN du Grand Ventron (68-88)	Vote : Favorable sous conditions <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Créée en 1989, la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron est située au coeur des Hautes-Vosges, dans les départements des Vosges et du Haut-Rhin. Elle couvre une superficie de 1 647 ha, entre 720 m et 1 204 m d'altitude. Elle concerne cinq communes : Fellingring, Kruth et Wildenstein pour le Haut-Rhin (68), Cornimont et Ventron pour les Vosges (88).

Cette réserve réunit une remarquable diversité de formations végétales, représentatives des étages montagnards et subalpins sur roche granitique. L'ensemble constitue un vaste domaine boisé, ponctué de clairières tourbeuses sur le versant lorrain, de chaumes secondaires le long de la crête et de grands éboulis rocheux sur les pentes alsaciennes.

Parmi les forêts, il convient de distinguer les hêtraies d'altitude de la hêtraie-sapinière située à l'étage inférieur et les boisements particulièrement typés à érable sycomore, sorbier des oiseleurs et bouleau verruqueux dans les ravins et éboulis rocheux du versant oriental. La réserve est également riche d'une centaine de clairières tourbeuses. Enfin, les chaumes sont au nombre de cinq et participent, en plus de leur grand intérêt botanique, à la diversité des habitats pour la faune, en particulier l'avifaune et les insectes, créant des milieux ouverts dans un contexte environnant essentiellement forestier.

Le corollaire à cette diversité d'habitats est la qualité paysagère qu'offrent les chaumes, véritable identité des Hautes-Vosges.

Trois opérations de travaux dans la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron sont proposées pour l'automne 2018. Elles sont programmées avant la validation du nouveau plan de gestion de la réserve qui sera présenté au CSRPN en septembre 2018. Ainsi, elles s'inscrivent dans la procédure de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle. Cette procédure prévoit que le préfet se prononce après avoir recueilli l'avis du CSRPN, de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et des conseils municipaux des communes concernées.

Les trois opérations projetées sont les suivantes :

1. Réhabilitation de la zone humide du Pionierlager (commune de Kruth) pour maintenir l'état de conservation des habitats tourbeux non ou peu dégradés, restaurer les parties dans un mauvais état et en cours de banalisation et améliorer la fonctionnalité hydrologique du site.
2. Démantèlement des remontées mécaniques du Frenz / Felsach devenues obsolètes (commune de Fellingring) pour retrouver l'intégrité paysagère du sommet du Felsach tout en veillant à limiter les impacts des travaux de démantèlement sur le milieu naturel.
3. Mise aux normes du dispositif d'assainissement de la ferme auberge du Felsach (commune de Fellingring) en choisissant des équipements adaptés et en veillant à limiter l'impact des travaux de mise en oeuvre sur le milieu naturel.

Questions au CSRPN

Les travaux projetés peuvent-ils impacter la conservation des habitats et espèces patrimoniales sur la RNN du Grand Ventron ? Sont-ils en cohérence avec les objectifs identifiés dans le plan de gestion de la réserve naturelle ?

Supports de réflexion

- Domergue L., PNR des Ballons des Vosges, 2018, Fiches opération 117 - Mettre en oeuvre l'opération de réhabilitation de la zone humide du Pionierlager, 3p.
- Domergue L., PNR des Ballons des Vosges, 2018, Fiches opération 311 - Accompagner le démantèlement des équipements des remontées mécaniques présents sur le territoire de la Réserve Naturelle dans le secteur Frenz/Felsach, 4p.
- Domergue L., PNR des Ballons des Vosges, 2018, Fiches opération 314 - Mettre aux normes le dispositif d'assainissement de la ferme-auberge du Felsach en choisissant des équipements adaptés et en veillant à limiter l'impact des travaux de mise en oeuvre sur le milieu naturel, 28 p.
- Présentation en séance par Laurent Domergue, conservateur de la RNN du Grand Ventron
- Rapport de Jean Christophe Ragué, membre du CSRPN

Analyse

1. Réhabilitation de la zone humide du Pionierlager

Le CSRPN considère qu'il existe effectivement un potentiel de restauration de cette zone humide qui constitue une tête de bassin. Il aurait souhaité davantage d'analyse sur l'impact de l'étrépage qui sera mis en oeuvre. Il estime également que le déplacement des pistes forestières est légitime, d'autant que la nouvelle piste créée sera plus portante. Par contre il est indispensable de rendre impossible l'accès et l'utilisation des anciennes pistes pour éviter une fréquentation accrue du site suite à l'ouverture d'une nouvelle piste.

2. Démantèlement des remontées mécaniques du Frenz / Felsach

Le CSRPN s'interroge sur le bénéfice écologique apporté par l'enlèvement des blocs de béton dans cette zone par ailleurs très anthropisée, avec des sols qui ne sont pas les sols naturels. Il n'est pas possible de revenir à un état de naturalité antérieur et il vaut mieux laisser évoluer spontanément les zones avec des blocs de béton et ainsi limiter l'impact des travaux de démantèlement des remontées mécaniques.

3. Mise aux normes du dispositif d'assainissement de la ferme auberge du Felsach

Une station de gagées jaunes (*Gagea lutea*), espèce bénéficiant d'une protection nationale, se situe à proximité du projet de micro-station d'épuration. Le CSRPN a souhaité avoir des compléments d'information lui permettant d'évaluer l'impact des travaux sur la population de gagées jaunes : taille de la station et de la population, emprise des travaux, impact direct et indirect sur la population. Un travail de terrain complémentaire a conduit à piqueter précisément l'emprise de travaux et à localiser et caractériser la station de *Gagea lutea* sur le pâturage du Felsach en contrebas de la ferme-auberge. Ces travaux ont permis de constater l'absence de chevauchement entre l'emprise prévue des travaux et la station de *Gagea lutea* et donc l'évitement de la station. L'impact sur les conditions stationnelles devrait être faible car le dispositif d'assainissement ne devrait pas perturber sensiblement l'alimentation en eau de la station de *Gagea lutea* puisqu'il se trouve en aval ou à altitude équivalente.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** à la réalisation des trois opérations projetées dans la RNN du Grand Ventron **sous les conditions suivantes** :

1. Réhabilitation de la zone humide du Pionierlager

Avis favorable sous conditions de condamner tous les accès anciens aux pistes forestières qui seront fermées.

2. Démantèlement des remontées mécaniques du Frenz / Felsach

Avis favorable à l'enlèvement des parties aériennes uniquement et à l'absence d'intervention sur les blocs de béton.

3. Mise aux normes du dispositif d'assainissement de la ferme auberge du Felsach

Avis favorable au vu des compléments d'information apportés **sous conditions** de respecter les modalités de travaux destinées à préserver la station de *Gagea lutea*.

Fait à Metz , le 18-7-2018



Le président du CSRPN
Serge Muller